

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/LOUVECIENNES**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
22 juillet 2020

PUBLIE LE : **30 JUIL. 2020**

Délibération n°220720-9 : Compte de gestion 2019

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le seize juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre FACON, doyen de l'assemblée, puis de **Monsieur Lydéric WATINE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

PRESENTS

LOUVECIENNES

Bernard FACON, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Max BRUNNER, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs mutualisés
Madame Anne-Sophie MOREAU, Chargée des publics et de la communication du Musée du Domaine royal de Marly
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées des syndicats intercommunaux

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour le compte administratif 8 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE DE GESTION 2019

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade de Marly Le Roi/Louveciennes ayant transmis son compte de gestion 2019, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2019.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade de Marly Le Roi/Louveciennes, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2019 du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade de Marly Le Roi/Louveciennes.

Fait à Marly-le-Roi, le **31 JUIL. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **30 JUIL. 2020**

Pour Extrait Conforme

Lyderick WATINE
Président du Syndicat Intercommunal



Résultats budgétaires de l'exercice

36300 - SIVU MUSEE PROMENADE MARLY

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 168 777,06	1 267 632,03	3 436 409,09
Titres de recette émis (b)	1 141 309,27	435 451,94	1 576 761,21
Réductions de titres (c)		853,47	853,47
Recettes nettes (d = b - c)	1 141 309,27	434 598,47	1 575 907,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 168 777,06	1 267 632,03	3 436 409,09
Mandats émis (f)	964 400,67	473 143,08	1 437 543,75
Annulations de mandats (g)		10 024,61	10 024,61
Depenses nettes (h = f - g)	964 400,67	463 118,47	1 427 519,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	176 908,60	28 520,00	148 388,60
(h - d) Déficit			

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20200730-220720-9-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

36300 - SIVU MUSEE PROMENADE MARLY

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-20 149,95		176 908,60		156 758,65
Fonctionnement	786 200,09		-28 520,00		757 680,09
TOTAL I	766 050,14		148 388,60		914 438,74
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	766 050,14		148 388,60		914 438,74

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20200730-220720-9-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020